

## Edito

En quittant sa fonction de Président, Fr. Hannover avait écrit « pour provoquer un sursaut, j'ai décidé de démissionner ». Le nouveau Bureau s'est immédiatement mis au travail avec l'appui actif de son Conseil.

Il fallait d'abord des bases claires, précises, partagées et formalisées pour tous les membres du Conseil : à travers 2 commissions, nous avons lancé une forme de refondation de l'ASSA, en répondant aux questions suivantes : qui sommes nous ? où voulons nous aller et comment ?

Les réponses ont été élaborées lors d'une dizaine de réunions des commissions, puis débattues et approuvées lors de quatre Conseils d'Administration, pour aboutir à un projet de textes statutaires que nous soumettrons à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Ce travail en profondeur fut l'occasion pour chaque membre du Conseil de s'impliquer personnellement, de dialoguer, de se concerter, dans un respect mutuel : un premier pas vers le sursaut espéré, mais encore fragile.

Tout ceci ne doit cependant pas nous détourner de nos objectifs fondamentaux de sauvegarde du patrimoine.

A l'heure de la révision du PLU\* en vue de projets majeurs pour Arcachon, nous comptons sur le soutien fort et actif de tous ceux pour qui la protection et la mise en valeur du patrimoine Arcachonnais méritent de se mobiliser.

Bernard Plan

\*PLU : Plan Local d'Urbanisme



## Les Allées cavalières

Les Allées cavalières, cordon ombilical entre espaces verts, petits bijoux dont le Parc Pereire en est l'écrin, sont peu connues, souvent et toujours empruntées.

Poussettes, cris d'enfants, jeunes moins jeunes, touristes Anglais, Allemands et peut être d'autres, joggers qui transpirent, soufflent, s'essoufflent, bipèdes de toutes sortes, quadrupèdes (sans laisses), 2 roues et maintenant 4 roues et plus, bref des camions. Quelle défonce !!!

Où sont nos cavaliers et nos gendarmes à cheval ? Il n'y a pourtant pas si longtemps...

Ce lieu de promenade, ce havre de paix, de tranquillité, de repos, cette petite campagne à la ville, préservons la, restaurons la. C'est un atout important de par sa qualité, sa spécificité, sa diversité et un remède contre la pollution.

Aussi inscrivons ces Allées cavalières au patrimoine....d'Arcachon tout simplement pour leur sauvegarde.

Jean-Claude LEMORE

Association pour la Sauvegarde du Site de Pereire

## **Quelle révision des statuts et pourquoi ?**

L'ASSA évolue et son environnement aussi. Elle s'étoffe, se complexifie et diversifie ses actions, la menace sur le site naturel se fait plus pressante, et le patrimoine Arcachonnais relève de décisions qui dépassent la commune (agglomération, pays, littoral du Bassin, état, Europe...)

L'ASSA doit s'adapter à cette évolution et la traduire dans ses statuts.

Cette adaptation se traduit par trois évolutions nécessaires :

- un supplément d'organisation interne,
- une affirmation de l'objectif de protection de l'environnement,
- une plus grande ouverture vers l'extérieur,
- une éthique de comportement des personnes et des associations adhérentes.

### **1- Organisation interne.**

L'explicitation et la précision des règles de fonctionnement sont le corollaire de l'accroissement de taille et de la complexification d'un groupe.

Les nouveaux textes précisent les rôles, les règles de fonctionnement, le processus de décision et les responsabilités de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau (dont le Président).

La création d'un règlement intérieur plus facilement révisable, en complément des statuts, accroît la flexibilité et permet plus aisément les ajustements futurs à un monde qui change.

### **2- Plus de protection de l'environnement**

La prise de conscience croissante de la complémentarité entre le naturel et le bâti et la reconnaissance grandissante du développement durable, justifient que l'ASSA renforce son action de sauvegarde du patrimoine environnemental Arcachonnais

Les nouveaux textes confortent la notion d'environnement dans les objectifs de sauvegarde de l'ASSA.

### **3- Ouverture contrôlée vers l'extérieur**

Les cadres législatifs se complexifient, les organismes associatifs et administratifs se multiplient et leurs interactions se compliquent, l'ASSA doit réunir les compétences pour agir efficacement et nouer les relations les plus appropriées, dans la commune et bien au delà.

Pour conserver ses compétences et expériences, et s'enrichir d'apports extérieurs, les nouveaux textes ouvrent un accès très contrôlé à des adhésions externes à la commune. D'autre part la recherche de contacts et de conseils extérieurs y est clairement encouragée

### **4- Une éthique pour tous**

La complexité structurelle de l'ASSA provient de la cohabitation d'associés individuels et d'Associations de quartiers, avec des d'objectifs de sauvegarde qui relèvent simultanément de l'intérêt général (ville d'Arcachon) et du local (quartier, site).

Cette structure est une force pour l'ASSA par le poids et la richesse qu'elle apporte, mais aussi une potentialité de malentendus, de replis sur soi et même de tensions internes.

Les nouveaux textes confirment l'autonomie de l'ASSA et des groupements qui y adhèrent mais appellent à une co-habitation efficace et précieuse, dans un esprit de respect mutuel, sur la base d'un équilibre des pouvoirs de propositions et de décision au sein du Conseil d'Administration et du Bureau.

Enfin le règlement intérieur énonce plusieurs valeurs fondamentales pour l'association : implication et participation des administrateurs, ouverture, transparence, concertation et respect mutuel pour tous.

## L'ASSA sur Internet

Savez vous qu'en moyenne 400 internautes consultent chaque mois le site de l'ASSA ? qu'ils regardent en moyenne 3 des 80 pages existantes ? Qui sont-ils ? Que cherchent-ils ? Très peu nous contactent, mais notre mesure d'audience nous en donne quelques indications.

Largement en tête de leur intérêt vient la chronique du patrimoine que beaucoup suivent avec assiduité. Ils regardent aussi d'autres pages, cherchant sans doute les photos de villas qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler, un commentaire architectural, un conseil pour leurs travaux, la liste des membres du conseil d'administration . . .

Nous savons aussi que 4 sur 5 sont en France, les autres nous consultent depuis plus de 20 pays appartenant à tous les continents.

En définitive, qui sont-ils ?

Pour les 4/5, certainement des Arcachonnais, des passionnés du Bassin, mais aussi de l'architecture balnéaire comme ce responsable de l'Office du

Tourisme de Palavas qui nous a découvert et suit régulièrement la chronique du patrimoine. Pour les autres, des Arcachonnais en vacances ? des expatriés comme Bernadette, cette Arcachonnaise qui vit aux USA ? des touristes qui envisagent de venir passer chez nous leurs vacances ?

Les passionnés, les touristes, c'est bien, mais nous n'oublions pas que notre principal objectif est de sensibiliser responsables et Arcachonnais pour contribuer à la sauvegarde du site d'Arcachon, de vous informer de notre action.

Nous savons que ce site parle essentiellement de patrimoine architectural et qu'il faudrait parler aussi de nos paysages. Il a besoin d'être amélioré, complété. Nous aimerions avoir votre avis, vos suggestions, vos désirs sur le site mais aussi sur notre action. Alors écrivez nous en utilisant la rubrique « Nous contacter » de la page d'accueil.

Nous vous rappelons l'adresse :

<http://www.sauvegarde-arcachon.org>

Francis Hannover

## La Commission Départementale des Sites et des Paysages de la Gironde



Des adhérents nous ont demandé quel rôle pourrait jouer la Commission Départementale des Sites dans la protection des sites naturels remarquables d'Arcachon.

Nous nous sommes renseignés dans les détails

La Commission Départementale des Sites découle de la Loi du 2 mai 1930 « relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

### Rappel historique : la Loi de 1930

Le regard porté sur la nature a amené à protéger les monuments naturels dès 1906. La Loi du 2 mai 1930 propose un système juridique de protection des monuments naturels et des sites. Plusieurs fois modifiée, elle reste une disposition importante pour la prise en compte des paysages remarquables.

Conçue à l'origine pour protéger des territoires peu étendus autour d'un élément pittoresque, la loi s'applique aujourd'hui à de plus vastes espaces définissant un véritable paysage.

La loi définit deux niveaux de protection. La mesure la plus contraignante est le classement : un monument naturel ou site classé ne peut être ni détruit, ni modifié sans autorisation spéciale du ministre ou pour des travaux de moindre importance, du préfet du département.

L'inscription a des effets plus limités : les propriétaires ou les occupants d'un site inscrit sont tenus de déclarer au préfet du département les travaux qu'ils entendent réaliser.

De nos jours, il existe une volonté affichée de poursuivre la politique de protection des sites en l'adaptant à l'évolution des pratiques et des usages, en l'articulant mieux avec les autres politiques de protection et de gestion de l'environnement et en intégrant les réflexions relatives à l'aménagement du territoire. Ce sont ces objectifs que poursuit actuellement la Commission Départementale des Sites et des Paysages de la Gironde qui est consultée par le Préfet avant de donner une autorisation aux travaux ou aménagements entraînant des modifications de l'état des sites.

Actuellement, la Gironde possède 22 sites classés (dont la dune du Pilat et un projet pour l'île aux Oiseaux) et 92 sites inscrits (dont la Ville d'Hiver d'Arcachon).

### Composition et fonctionnement de la Commission

- La commission est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle regroupe :
- Les représentants des Services de l'Etat (DIREN\*, DDE\*, DDAF\*, SDAP\*, Affaires Culturelles...)
- Les représentants des Collectivités Territoriales (3 Conseillers Généraux et 3 Maires)
- Des personnalités qualifiées désignées par le Préfet (paysagistes, architectes, universitaires, représentants du monde associatif et socio-économique dont la SEPANSO\*, la Chambre



d'Agriculture, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest)

La commission se réunit périodiquement pour examiner les dossiers qui lui sont soumis. Concernant le Bassin d'Arcachon, elle s'est réunie pour examiner le difficile problème des mouillages des bateaux de plaisance sur le DPM\* ou encore pour donner son avis sur les demandes d'extension des campings de la Dune dont le territoire d'exploitation est régulièrement grignoté par les avancées sableuses. Après la présentation du dossier, la commission examine l'inscription des travaux ou du projet dans le paysage et son intégration au milieu. Ensuite il y a discussion et vote.

### Orientations pour la politique des sites en Gironde

Il s'agit de reconnaître la valeur d'un patrimoine exceptionnel qui englobe des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des ensembles bâtis remarquables qui sont un atout majeur pour un tourisme de qualité.

Il faut aussi requalifier certains sites classés et inscrits existants, déjà protégés, mais qui nécessitent de nouvelles définitions de périmètres ou de niveau de protection.

Enfin, des enjeux paysagers prioritaires ont été définis au sein du département, tel est le cas du Bassin d'Arcachon, des étangs girondins, du Val de l'Eyre, de la Pointe de Grave et de l'estuaire ainsi que du canal latéral à la Garonne...

Anne-Marie BONNELIE

DPM = Domaine Public Maritime

DIREN = Direction Régionale de l'Environnement.

DDE = Direction Départementale de l'Équipement.

DDAF = Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

SDAP = Service Départemental Architecture et Patrimoine.

SEPANSO = Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Oue

## OÙ EST IL ?

Ce mystérieux pont, enfoui dans la verdure vous l'avez peut être franchi.

A pied, en vélo, à cheval ?

Mais où est il ?

Si vous ne l'avez pas trouvé, réponse dans notre site internet ou à la prochaine Assemblée Générale, le 07 juillet à 17 h au Centre Socio-culturel d'Arcachon